

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SURVEILLANCE ET ENCADREMENT DU MIDI

Année scolaire : 2023-2024

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou les décisions des différents ministères ou du CSSRS. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

Le CSSRS offre à toute sa clientèle du préscolaire et du primaire la possibilité de choisir entre deux (2) services pour la période du midi. Cette offre s'adresse aux élèves transportés et aux élèves marcheurs. Des conditions et règles de fonctionnement s'appliquent différemment pour chacun des services offerts.

Pour plus d'information et inscription au service de garde, adressez-vous directement à la technicienne ou au technicien.

DEUX SERVICES DISTINCTS	SURVEILLANCE ET ENCADREMENT DU MIDI	SERVICE DE GARDE
Ratio	Un (1) surveillant • ± 60 élèves Ratio établi par le CSSRS. Il peut être variable selon l'organisation et la réalité de chacun des milieux.	Un (1) éducateur • 20 élèves par groupe du primaire Ratio établi par le Règlement en service de garde en milieu scolaire du MEQ et respect de la convention collective.
Coût par période du midi (les frais sont sujets à changement)	Maximum de 1,65 \$ par midi par élève, selon l'inscription quotidienne au service. Décision du Conseil d'établissement	Maximum de 3,05 \$/heure par élève Décision du Conseil d'établissement.

Identification :

Nom : _____ Prénom : _____

Degré scolaire : _____

L'élève vit : avec ses deux parents : avec son parent 1 : avec son parent 2 : avec son tuteur :

Si autre, précisez :

Est-il en garde partagée durant la semaine (journées de classe) ? NON OUI

Si l'enfant vit en **garde partagée**, un seul formulaire d'inscription peut être rempli, conditionnellement à ce que les informations fournies par les deux (2) parents de l'élève soient identiques (ex. : les deux (2) parents doivent utiliser le service de surveillance selon le même horaire de fréquentation). Sinon, chaque parent devra remplir un formulaire d'inscription. Chaque parent devra s'assurer de payer la part de la facturation qui lui revient.

Veillez cocher les midis que votre enfant sera au service de surveillance et d'encadrement du midi

Lundi : Mardi : Mercredi : Jeudi : Vendredi :

Date de début de fréquentation : 202___ / ___ / ___

Situation de garde partagée : En date du début du service demandé, l'élève sera avec : le parent 1 : le parent 2 :

Situation actuelle : Comme parent, vous devez aviser par écrit au moins **5 jours ouvrables avant ledit changement** votre intention de modifier la fréquentation initiale. Le changement se fera à partir du lundi suivant les 5 jours ouvrables. Ce délai de 5 jours ouvrables sera automatiquement facturé, et ce, même si l'enfant est absent ou ne fréquente plus le service des dîneurs. Le changement demandé doit avoir **une durée minimale de 15 jours ouvrables consécutifs**.

Considérant les modifications en cours du mécanisme de facturation de surveillance et d'encadrement du midi, les modalités sont sujettes à changement.

Nom de chaque parent **payeur** : Parent 1 ou tuteur : _____ Parent 2 / tuteur 2 : _____

Numéro d'assurance sociale (pour fins fiscales) : Parent 1 / tuteur 1 : _____ Parent 2 / tuteur 2 : _____

Je refuse de fournir mon NAS : Parent 1 / tuteur 1 : Parent 2 ou tuteur :

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence :

Lien avec l'élève : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Note : Les reçus fiscaux sont émis pour chaque personne ayant effectué un ou des paiements.

Signature de l'autorité parentale en date du : _____

Parent 1 ou tuteur : _____ Parent 2 ou tuteur : _____